
THE TRVSTEES OF THE
PVBLIC LIBRARY
LVX
OMNIVM
CIVIVM
OF THE CITY OF
BOSTON
1852 1878

HISTOIRE

D'UNE FAMILLE PROTESTANTE DE TOURS

AU SIÈCLE DERNIER

LES DUTENS

DISCOURS

Prononcé le dimanche 1er novembre 1891

dans le Temple de Tours

à l'occasion de la fête de la Réformation

PAR

A. DUPIN DE SAINT-ANDRÉ

PASTEUR

TOURS

IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES

6, RUE GAMBETTA, 6

1891

HISTOIRE

D'UNE FAMILLE PROTESTANTE DE TOURS

AU SIÈCLE DERNIER

LES DUTENS

DISCOURS

Prononcé le dimanche 1er novembre 1891
dans le Temple de Tours
à l'occasion de la fête de la Réformation

PAR

A. DUPIN DE SAINT-ANDRÉ

PASTEUR

TOURS

IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES

6, RUE GAMBETTA, 6

1891

DU MÊME AUTEUR

Livingstone. Histoire abrégée de sa vie. — Grassart.. 1 fr.

Taxes de la Pénitencerie apostolique, d'après l'édition publiée en 1520, par Toussaint Denis. Traduction nouvelle en regard du texte latin, avec une introduction et des notes. 2e édition. — Fischbacher.................................... 1 fr.
Quelques exemplaires sur papier de Hollande.......... 3 fr.

Le Mexique aujourdhui. Impressions et souvenirs de voyage. — Plon, 1884.................................... 3 fr. 50

Histoire du protestantisme en Touraine. — Grassart et Fischbacher, 1885.................................... 3 fr.
Quelques exemplaires sur papier de Hollande......... 6 fr.

La révocation de l'Edit de Nantes. Discours prononcé dans le temple de Tours le 18 octobre 1885. — Fischbacher et Grassart... 0 fr. 50

Une promenade au fond de l'Atlantique. (Sondages du Travailleur et du Talisman). — Fischbacher.......... 0 fr. 75

Cinquantenaire de l'église réformée de Tours. Introduction historique, rapport et discours, avec quelques documents inédits. — Fischbacher et Grassart................ 1 fr. 50

HISTOIRE

D'UNE FAMILLE PROTESTANTE DE TOURS

AU SIÈCLE DERNIER

LES DUTENS

« Heureux ceux qui sont persécutés
pour la justice. »
SAINT MATTHIEU, V. 10.

MES FRÈRES,

Walter Scott raconte, dans l'un de ses romans, l'histoire d'un vieux puritain qui passait son temps à aller d'un cimetière dans un autre. Il s'arrêtait devant une tombe et, de sa main tremblante, nettoyait une inscription que le temps menaçait d'effacer. Le vieillard n'avait qu'une pensée : sauver de l'oubli les noms des hommes dont il vénérait la mémoire ! C'est un travail de ce genre que nous accomplissons, quand nous essayons de faire revivre les souvenirs du passé, en vous redisant l'histoire de nos pères, leur vaillance ou leur timidité, leurs victoires ou leurs défaites.

Les sujets que l'on peut traiter le jour de la fête de la Réformation sont extrêmement nombreux : origines du protestantisme, vie des grands réformateurs, luttes pour la liberté, vie intérieure des églises, révo-

cation de l'édit de Nantes, culte au désert, et d'autres encore qui, pour être moins généraux, ne sont pas moins intéressants. Tels, par exemple, les récits tirés de l'histoire locale. Il y a là une mine de souvenirs que l'on a tort de ne pas exploiter davantage. Vous êtes certainement de mon avis sur ce point et vous me permettrez de vous conter aujourd'hui l'histoire d'une famille des plus modestes, la famille Dutens, qui vivait à Tours au XVIII[e] siècle.

I

Quand Louis XIV déchira l'édit de tolérance que son grand-père avait signé, il y avait encore en Touraine un nombre assez considérable de réformés. On en trouvait à l'Ile-Bouchard, à Chinon, à Preuilly, à Loches, mais à Tours beaucoup plus qu'ailleurs.

Les registres des baptêmes, mariages et décès, qui sont conservés à la mairie, nous ont fourni quelques renseignements précis sur l'ancienne église de la ville que nous habitons (1). En 1685, au moment où elle disparut, elle comptait encore de quinze à seize cents membres : orfèvres, horlogers, maîtres tisseurs de soie, maîtres passementiers, fabricants et marchands de

(1) Etat civil de Tours : *Registres des baptêmes, mariages et décès des protestants de Tours* (3 vol.) de 1631 à 1685

soieries. Sur trente pères de famille qui présentèrent leurs enfants au baptême en 1684, nous avons compté vingt-trois commerçants ou industriels. C'est à ce groupe de travailleurs qu'appartenait la famille dont nous allons nous occuper.

Les Dutens habitaient Preuilly en 1671 (1). Jean, le chef de la famille, exerçait dans cette ville la profession de marchand tanneur. Son fils, qui portait le même nom que lui, ne suivit pas le flot des émigrants que chassa de France la révocation de l'édit de Nantes ; mais trois de ses enfants, Pierre, Benjamin et Joseph, passèrent à l'étranger. Joailliers tous les trois, ils allaient essayer de se faire une situation. Benjamin s'installa à La Haye ; Pierre se fixa à Londres, où il réalisa une belle fortune, et Joseph rejoignit son frère en Angleterre. Il n'y resta pas longtemps. Ne pouvant supporter le climat, il revint en France en 1722 ou 1723 et s'établit à Tours définitivement (2).

La situation des réformés qui n'avaient pas émigré n'avait rien cependant de bien enviable, à cette époque-là. Plus de temples : ils ont été rasés ; plus de pasteurs : ils sont en exil, et le roi ne reconnaît à personne le droit de ne pas être catholique. Il faut accepter cette situation ou s'exposer à toutes les rigueurs de la loi. Mais tout le monde n'a pas même courage,

(1) Quelques auteurs pensent que cette famille était venue du Blaisois. Louis Dutens dit dans ses *Mémoires*, p. 2 : « Mes aïeux étaient protestants. Bernier dans son histoire de Blois la fait originaire de Mer. » — Nous ne pouvons affirmer qu'une chose, c'est que le grand-père de Louis habitait la Touraine en 1671.

(2) Louis Dutens, *Mémoires*, p. 2.

et tandis que les Poitevins célèbrent leur culte en secret, que les Béarnais et les Cévenols refusent d'aller à la messe, les huguenots des provinces les moins protestantes de France, indécis dans leur isolement, subissent les conditions que leur impose une autorité brutale et sans scrupules. C'est ainsi que Joseph Dutens présente ses enfants au baptême dans une église catholique et c'est encore à un prêtre qu'il s'adresse quand il perd un membre de sa famille. Toutefois, une question se pose au sujet des mariages. Arrêtons-nous-y un instant.

L'état civil, chacun le sait, n'existait pas au commencement du siècle dernier. Un mariage n'était valable que s'il avait été béni par un prêtre. Or, pour obtenir la bénédiction nuptiale, les réformés devaient abjurer. Les plus faibles y consentirent ; les autres, ne voulant pas commettre un acte que réprouvait leur conscience, cherchèrent un moyen d'échapper à cette odieuse obligation. Quelques prêtres, plus intéressés ou plus tolérants que d'autres, consentirent à les tirer d'embarras. Ils bénirent des mariages sans exiger des conjoints une abjuration en bonne forme. Mais ces unions furent bientôt regardées comme nulles : nombre de protestants durent se présenter une seconde fois devant un prêtre, et les curés qui avaient été complaisants eurent à se repentir de leur faiblesse. Celui de Nids fut condamné aux galères (1).

(1) Nids, diocèse d'Orléans. Voir P. de Félice, *Mer (Loir-et-Cher). Son Église Réformée*, p. 199.

Que faire en ces conjonctures, si l'on était résolu à ne pas abjurer? Les uns prirent bravement leur parti de la situation. Ils se marièrent devant les anciens qui représentaient encore l'Église, ou bien ils attendirent le passage d'un pasteur du désert qui les unissait et leur délivrait un certificat comme celui-ci, qui est certainement inédit :

« Nous, ministre du saint Evangile, soussigné, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que, le 30e jour du mois d'avril 1756, a été béni en présence de témoins dignes de foy et suivant l'usage reçu dans nos Églises réformées de France, le mariage de Jean Parra, teinturier, fils de feu sieur Jean-François Parra, bourgeois, et de demoiselle Marguerite Aliès, habitans de la ville de Saint-Antonin en Rouergue, mariés, d'une part ; — et de Marie Bernard, fille de feu Antoine Bernard, bourgeois, et de Jeane Mordagne, habitans de la ditte ville, mariés, d'autre part, et cela sans qu'il nous ait apparu aucune opposition. En foy de quoy me suis signé. Expédié au dézert ce 8e may 1756. Signé J. Q Eleios, pasteur (1). »

Mais ces mariages n'avaient pas d'effets légaux et la situation des enfants était irrégulière.

D'autres allèrent se marier à Tournay, ville de Bel-

(1) Ce certificat de mariage est en ma possession. — Le pasteur qui l'a signé s'appelait *Jacques Sol*. Il avail *grécisé* son nom pour échapper plus facilement aux persécuteurs.

gique, située près de la frontière de France. Mais le passeport dont quelques-uns étaient munis et que leur avait délivré l'autorité française, et l'enregistrement au retour du certificat de mariage, signé par un pasteur wallon, n'empêchèrent pas les prêtres de considérer ces unions comme irrégulières et de dénoncer les délinquants aux magistrats toujours prêts à sévir. On pourrait citer les noms de conjoints qui furent jetés en prison pour avoir vécu sous le même toit en revenant de Belgique (1).

Joseph Dutens, « fort attaché à l'opinion dans laquelle il avait été élevé » (2), essaya comme tant d'autres de se marier sans renier sa foi. Il se rendit à Paris et, d'accord avec sa fiancée, demoiselle Elisabeth-Marguerite Gosselin, il fit dresser son contrat de mariage par un notaire du Châtelet, le 6 juillet 1723. Malheureusement, la pièce officielle dans laquelle nous avons trouvé ce renseignement (3) ne contient pas la moindre allusion à la cérémonie religieuse qui eut lieu quelques jours plus tard. Joseph Dutens et Marguerite Gosselin subirent-ils les exigences du clergé ? Nous pouvons affirmer que non. En revenant de Paris, ils s'arrêtèrent à Dalonville (4), dans le diocèse de

(1) On trouvera des détails très curieux sur ces mariages de Tournay dans le livre de M. P. Félice que nous avons déjà cité. Voir page 198 et sq.

(2) Louis Dutens, *Mémoires*, p. 2.

(3) *Acte de mariage de Michel Dutens* et *d'Anne Bienfait* (*Arch. dép.* de Tours). Nous avons publié cette pièce dans le *Cinquantenaire de l'Egl. de Tours*, p. 102 et sq.

(4) Le curé de Tours a écrit : Dolenville et dans le double de

Chartres. Là vivait un prêtre complaisant : il les unit sans exiger d'abjuration ; mais, le 7 avril 1724, l'officialité de Tours déclarait nul ce mariage « clandestin » et quand, le 18 juillet de la même année, le jeune couple fit baptiser son premier-né, le curé de Saint-Pierre-de-Boile (1) inscrivit les détails, que je viens de donner, sur son registre de paroisse, dans lequel je les ai lus. A ses yeux l'enfant était illégitime ; il le baptisait comme tel et il n'entendait pas qu'on fût d'un autre avis.

C'est ainsi qu'on violentait les réformés, au commencement du XVIIIe siècle, dans les provinces même où leur petit nombre aurait dû les faire ignorer. Ils étaient hors la loi, et le pouvoir ne leur laissait d'autre alternative que d'abjurer ou de souffrir.

II

Les Dutens paraissent avoir été moins malheureux que d'autres. Le curé de leur paroisse se contente de considérer leur union comme irrégulière et leurs enfants comme illégitimes ; mais ils changent de

cet acte Dalenville. M. P. de Félice, pasteur à Chartres, que nous avons consulté, pense qu'il s'agit peut-être de Dalonville (Eure-et-Loir).

(1) L'une des paroisses de Tours.

*

quartier en 1727, et le curé de Saint-Saturnin, de Tours, inscrit le baptême de leur fille Elisabeth en termes qui n'ont rien de désobligeant. — On dirait que le clergé les oublie. Il ne les perd pas de vue cependant, et, quand il le jugera nécessaire, il les frappera de sa main de fer.

Nous sommes au milieu du XVIIIe siècle. La persécution redouble de violence et les évêques ne sont pas encore satisfaits ; ils excitent le pouvoir civil qu'ils accusent de mollesse et le supplient d'exécuter les édits dans toute leur rigueur. Trouvent-ils donc qu'il n'y a pas assez de sang versé ? Pas assez de malheureux dans les geôles infectes où ils sont entassés ? pas assez de huguenots ramant sur les galères, couverts de haillons, maltraités et meurtris ? Que veulent-ils de plus ? — De nouvelles victimes. Il les leur faut ; ils les auront.

En 1749, à Bordeaux, quelques jeunes hommes, convaincus de s'être mariés au désert, sont condamnés aux galères à perpétuité ; leurs femmes, à la réclusion dans un hôpital, et le bourreau brûle sur la place publique les certificats de mariage qui leur ont été délivrés par les pasteurs (1). Voilà une bonne leçon pour ceux qui seraient tentés de les imiter. En Dauphiné, en Languedoc, en Poitou, les dragons chargent des foules paisibles réunies autour d'une chaire pour écouter un « prédicant ». Des centaines de personnes

(1) Coquerel, *Histoire des Églises du désert*, t. I, p. 415. Du reste, des arrêts du même genre ont été publiés dans le *Bulletin de l'Hist. du prot. français*. Voir, par ex., t XIII, p. 337.

sont traînées en prison, et Antoine Court, dans son *Mémoire historique* de 1752, cite les noms de cent seize protestants qui ont assisté, en dépit des « ordonnances », à une assemblée religieuse et qui ont été condamnés aux galères par le parlement de Grenoble.

Les pasteurs, dont on redoute l'influence, sont traqués comme des bêtes fauves ; et malheur à ceux qui tombent entre les mains de leurs ennemis : ils vont expier sur un gibet leur fidélité dont on leur fait un crime, leur admirable dévouement, leur merveilleuse vaillance.

Mais voici qui est peut-être plus odieux encore. — Les persécuteurs sont mécontents. Ils trouvent que l'œuvre des conversions est toujours à recommencer, car les fils ne valent pas mieux que les pères : ils sont hérétiques comme eux. C'est un scandale qu'on ne peut tolérer. Il faut en finir, et d'ailleurs quoi de plus facile ! Il y a des protestants qui ont l'insigne audace de lire la Bible dans leurs maisons et qui « pervertissent » l'esprit de leurs enfants ; eh bien ! on enlèvera ces enfants pour la plus grande gloire de Dieu, on les enfermera dans un couvent et l'on en fera de bons catholiques. — Mais c'est un crime qu'on va commettre, un crime monstrueux ! — Qu'importe ? La fin justifie les moyens.

Joseph Dutens peut trembler. Il a une nombreuse famille, de très jeunes enfants, et le clergé les compte, cherchant une proie. Il choisit une petite fille de douze ans. Larmes, supplications, tout est inutile.

L'ordre de l'archevêque est formel et l'enfant, arrachée aux bras de sa mère, est jetée dans un couvent. Là s'achèvera le vol commencé. On a pris le corps, on prendra l'âme. La petite Jeanne respecte ses parents: on lui enseignera que les hérétiques sont dignes de tous les mépris. Elle les aime tendrement: on s'ingéniera à les lui faire oublier. On la fanatisera lentement, sûrement, et, quand cette œuvre de démons sera achevée, Joseph Dutens et Marguerite Gosselin pourront porter le deuil de leur enfant: elle sera morte pour eux (1).

Malheureusement cette épreuve, pour être la plus cruelle, n'est pas la dernière : ils ont un fils, Louis, qui est leur joie, leur orgueil; mais ce fils va quitter la France. Encore une séparation, c'est-à-dire une douleur.

Exaspéré par l'enlèvement de sa sœur, le jeune Dutens a pris la résolution de passer en Angleterre. « J'y avais un oncle richement établi, dit-il dans ses *Mémoires*. J'étais jeune et je ne voyais aucune difficulté. Ayant entendu parler de quelques Anglais qui étaient à Châtellerault, je montai à cheval pour aller les voir, me faire connaître à eux et leur demander des lettres pour l'Angleterre;... mais je ne les trouvai pas, ils avaient quitté le pays (2). » — Un peu décou-

(1) Jeanne Dutens devint religieuse à seize ans (*Mémoires d'un voy. qui se repose*, par Louis Dutens, p. 28). En 1788, elle était au couvent de Beaulieu-lès-Loches. Une de ses sœurs, Marie-Madeleine, avait également pris le voile nous ne savons à quelle époque et pour des raisons qui nous sont inconnues.

(2) *Mémoires*, t. I, p. 28 et 40.

ragé, Louis Dutens revint à Tours. Il y rencontra deux Anglaises, dont l'une était la sœur de William Pitt. Celle-ci lui donna une lettre pour son frère, qui était alors l'un des hommes les plus puissants du Royaume-Uni. Fort de cette recommandation, confiant en l'avenir, Louis Dutens se rendit à Londres, où il espérait trouver immédiatement un emploi lucratif. L'événement ne répondit pas à son attente. M[lle] Pitt s'était brouillée à Tours avec la famille Dutens et s'était hâtée d'écrire à son frère de ne plus s'occuper du jeune homme qu'elle lui avait recommandé et qu'il avait reçu avec beaucoup de bienveillance. Dès lors, la maison de William Pitt fut fermée pour Louis Dutens, et il essaya vainement de trouver une situation. D'un autre côté, la femme de son oncle Pierre, qui avait une nombreuse famille, avait vu avec peine arriver chez elle ce neveu de France : elle lui fit sentir qu'il était importun, et le jeune émigré, cruellement déçu et ne sachant comment gagner sa vie, repassa la Manche et revint dans sa famille. Mais il n'était pas homme à se laisser abattre par un insuccès, et il ne tarda pas à retourner en Angleterre. Désireux de parvenir, ayant d'ailleurs le sentiment de sa valeur, il se servit de toutes les influences dont il pouvait disposer, et, profitant de circonstances favorables, il entra dans la diplomatie. Son avenir était assuré.

En 1758, il devint secrétaire de Mackensie, représentant de la Grande-Bretagne à la cour de Sardaigne, puis il fut nommé chargé d'affaires à Turin ; mais il

abandonna bientôt ce poste important. Il consacra ensuite quelques années à visiter les principales cours de l'Europe et il revint en France plus d'une fois, attiré par ses souvenirs de jeunesse, par ses affections de famille, par le souci des intérêts de nos églises persécutées, dont il défendit la cause dans un mémoire présenté aux ministres du roi. Peu s'en fallut même, en 1775, que celles-ci ne choisissent pour leur agent général cet homme dévoué, écrivain et diplomate, historiographe du roi d'Angleterre, membre de la Société royale des sciences de Londres et de l'Académie des inscriptions de Paris (1).

Mais je ne veux pas m'occuper plus longtemps de cet enfant de Tours, qui fut un personnage de marque, et je reviens à sa famille.

III

Joseph Dutens était resté à Tours, travaillant pour gagner sa vie et songeant aux enfants disparus. Nous

1) La Bibliothèque municipale de Tours possède trente-deux lettres inédites de Louis Dutens, adressées presque toutes à Mme Maria Pizelli, de Rome, ou à son mari. La première, écrite de Paris, est datée du 30 juin 1776. La seconde, du 25 juillet 1777, a été expédiée de Alnwich-Castle; les autres, de Florence, de Naples, de Turin, de Tours et de Chanteloup (près d'Amboise). Ces deux dernières sont de 1783. Dutens dit dans sa lettre du

ignorons l'époque de sa mort. Son fils Michel, orfèvre comme lui, épousa Anne Bienfait, le 7 juin 1764.

Il n'y avait que deux ans que Calas, les trois frères de Grenier et le pasteur Rochette avaient été condamnés à mort; mais ces martyrs devaient être les derniers; car l'intolérance était déjà battue en brèche; un vent de liberté passait sur la société française et, en 1765, Voltaire pouvait dire: « La raison remporte de grandes victoires parmi nous (1). » Les persécuteurs subissaient l'influence de l'opinion nouvelle en train de se former et les parlements eux-mêmes n'osaient pas toujours appliquer les lois édictées contre la conscience. En 1767, par exemple, une assemblée fut surprise aux environs d'Orange. Huit protestants notables furent incarcérés; mais au bout de deux mois, on les renvoya chez eux, au lieu de les mettre à la chaîne. Et cependant la famille protestante ne pouvait encore se constituer. Les mariages des huguenots qui avaient été bénis par un pasteur et non par

30 juin 1776: « Je suis venu, il y a deux ans, en France. Pendant ce temps l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris m'a fait l'honneur de m'aggréger à son corps où il y a toujours *une place destinée à un Anglais* ». — On peut consulter pour la vie de L. Dutens: Chalmel, *Hist. de Touraine*, t. IV, p. 161 et sq.; le *Bulletin du protestantisme*, t. IX, p. 255 et sq. XXXII; p. 311 et sq.; — P. de Felice, *Mer* (ouv. cité), p. 168; et surtout le livre intitulé: *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, 3 vol. Paris, 1806. — Pour ses ouvrages, voir la *France protestante*, 2e édition, au mot Dutens.

(1) *Lettre de Voltaire à M. Dam...* Ferney, 1er mars 1765, p. 8 (*Recueil de différentes pièces sur l'affaire malheureuse de la famille des Calas*).

un prêtre, étaient toujours considérés comme des unions libres; et les enfants qui naissaient de ces unions, comme des enfants illégitimes. De là, des procès scandaleux qui irritaient les magistrats, amis de l'ordre et de la règle, et leur faisaient souhaiter une modification des lois en vigueur (1). Aussi, les plus hardis d'entre eux réclamaient-ils depuis longtemps déjà la création d'un état civil pour les protestants de de France.

Parmi ces légistes qui défendirent les opprimés, il convient de citer Rippert de Monclar.

Membre du parlement d'Aix, ce magistrat était catholique, cela va sans dire; mais il avait l'esprit trop large pour être intolérant et le cœur assez bien placé pour dire tout haut ce qu'il pensait. « Il est de l'intérêt de l'Etat, écrivait-il, de conserver l'ordre dans les familles et dans les successions par la certitude et la facilité des mariages. Il est d'un sage gouvernement de pourvoir à tout ce qui peut maintenir l'honnêteté publique... D'ailleurs, en permettant aux protestants de se marier sans rien faire contre leur conscience, on les retiendrait sûrement dans le royaume... Or, est-il des hommes plus propres à faire valoir les manufactures, à cultiver les arts et à fertiliser les terres?... Jusques à quand molesterons-nous ce grand peuple?... N'est-il pas temps de faire cesser la captivité dans laquelle ils gémissent depuis 70 ans au sein

(1) Lire, p. ex., le *Discours de M. Servan, avocat général au parlement de Grenoble, dans la cause d'une femme protestante.*

même de leur propre patrie (1)»? Et Rippert de Monclar demandait la création d'un état civil pour les Français qui n'étaient pas catholiques.

De tous côtés, du reste, l'opinion protestait contre « l'esclavage » dans lequel les lois maintenaient plus d'un million d'hommes, et l'on réclamait la tolérance avec tant d'insistance que le clergé s'émut. Dans un mémoire violent, il combattit énergiquement, en 1775, les théories libérales qui l'épouvantaient. Mais la voix des évêques ne trouvait plus d'écho.

Encore quelques années, et des hommes que leur situation place au premier rang, demanderont un édit réparateur. Lafayette, le héros de la guerre d'Amérique, Malesherbes, Turgot, essaieront d'entraîner le roi ; ils parleront assez haut pour être entendus, et, le 17 novembre 1787, Louis XVI, las de lutter contre l'opinion, signera le décret que réclamait Rippert de Monclar. Les réformés de France auront un état-civil.

Il n'y avait à Tours en ce temps-là que bien peu de protestants. Les Dutens furent les premiers qui se présentèrent devant l'autorité pour faire régulariser leur situation et celle de leurs enfants. Le 21 juillet 1788, le lieutenant général recevait leurs déclarations et faisait dresser un acte, qui fut inscrit le jour même dans le *Registre des naissances, des mariages et des décès des non-catholiques de Tours* (2).

(1) *Mémoire théologique et politique au sujet des mariages clandestins des protestants de France*, p. 123 et sq.
(2) Voir appendice n° II.

L'épreuve touchait à sa fin. Depuis quelques années déjà le corps de ville avait pris une mesure libérale, relative aux inhumations. Il ne voulait pas que les religionnaires, Anglais, soldats suisses ou citoyens de la ville fussent obligés plus longtemps d'enterrer leurs morts « tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, et eussent à payer jusques à cinq louis la permission de le faire, qu'ils obtenaient avec beaucoup de peine de quelques jardiniers. » En 1783, il avait créé à leur intention un cimetière situé au dehors des murs, au pied du bastion du petit Genève (1).

Ainsi disparaissaient peu à peu les derniers vestiges des lois odieuses qui avaient fait de nos pères de véritables parias, et la révolution française, en affirmant les droits de l'homme, allait enfin leur assurer la liberté de conscience, la plus sainte et la plus nécessaire de toutes les libertés.

Que conclurons-nous de tout ce que nous venons de dire sur une famille et à propos d'une famille de Tours ?

Il faut d'abord que le passé nous enseigne le respect de la conscience d'autrui. Quand on a maudit la per-

(1) Voir appendice n° III. Nous devons à l'obligeance de M. Dumas, professeur d'histoire au Lycée, la connaissance de cette pièce intéressante.

sécution, en songeant aux souffrances des protestants d'autrefois, on doit être soi-même large d'esprit et tolérant. Un réformé qui ne serait pas un défenseur résolu de la liberté de l'âme, de l'âme de ses adversaires eux-mêmes, n'aurait rien compris aux leçons de l'histoire.

D'un autre côté, quand je pense aux protestants du siècle dernier, qui ont plié sous la tempête, mais qui se sont redressés après le coup de vent, je ne peux m'empêcher d'admirer la force de résistance qu'ils ont opposée en fait à la plus épouvantable des persécutions. Sans cesse menacés, incertains du lendemain, ils n'ont pas abandonné l'Évangile : ils ont gardé la foi et ils ont enseigné à leurs enfants à « adorer Dieu en esprit et en vérité ». Nous avons le droit sans doute de leur préférer les héros, les martyrs, dont le souvenir fait monter à nos lèvres cette parole de l'Ancien Testament : « Il y avait alors des géants sur la terre ; » mais gardons-nous de mépriser ceux qui ont tremblé devant un pouvoir despotique et cruel. Nous serions mille fois plus coupables qu'ils n'ont pu l'être, si nous avions la lâcheté de baisser pavillon devant les ennemis de l'Évangile.

Mais oublierons-nous aujourd'hui ce que nos églises doivent au Tout-Puissant ?

J'ai assisté, il n'y a pas bien longtemps encore, à la fête du III[e] centenaire de l'église wallonne de La Haye. La foule qui se pressait dans le temple, émue par les souvenirs que venait d'évoquer la parole vibrante du prédicateur, écoutait recueillie les voix

admirables du chœur, auxquelles se mêlaient les magnifiques voix des orgues; et le chœur chantait·

Ils ne sont plus, ô Dieu, ces sombres jours d'orage,
Où, portant ses soupirs de rivage en rivage,
La plaintive Sion t'invoquait au désert.
. . . . (1).

Ces paroles sonnent encore à mon oreille comme un cantique de délivrance, comme un chant de triomphe. Non, ils ne sont plus ces sombres jours d'orage. Le torrent a passé et l'Évangile du Christ nous reste. Dieu a été fidèle. A lui donc nos actions de grâces et nos louanges! Fils des persécutés, libres aujourd'hui, bénissons l'Eternel, notre libérateur, et que nos églises répètent jusqu'à la fin des siècles :

« Gloire soit a Dieu. »

---

(1) Cette fête a été célébrée le 27 septembre dernier. M. le pasteur Pfender, président du Consistoire de l'église wallonne de La Haye, tenait l'orgue. M. le pasteur Bourlier a lu la liturgie et M le pasteur Lacheret a prononcé le discours historique auquel nous avons fait allusion, devant une immense assemblée et en présence du baron du Tour qui représentait la reine de Hollande.

APPENDICES

N° I

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DUTENS

1° JEAN DUTENS, marchand tanneur à Preuilly (Touraine), épousa MARIE VÉRON. Ils eurent une fille *Anne*, baptisée le 21 janvier 1671, un fils Jean, et probablement d'autres enfants dont nous ignorons les noms.

2° JEAN DUTENS, fils du précédent, épousa ESTHER MARÇON. Ils firent leur contrat de mariage à Châtellerault le 3 décembre 1693. De leur union naquirent : 1° *Jean* (3° du nom), marchand à Châtellerault ; 2° *Pierre*, joaillier à Londres ; 3° *Benjamin*, joaillier à La Haye (Hollande); 4° *Joseph*, marchand-orfèvre à Tours.

3° Ce JOSEPH DUTENS épousa ELISABETH-MARGUERITE GOSSELIN, fille du sieur Jacques Gosselin, horloger à Paris, et de dame Marie Avice. Leur contrat de mariage fait à Paris chez Me Masson, notaire au Châtelet, est du 6 juillet 1723. Voici les noms de leurs enfants : 1° *Joseph*, bourgeois, né le 18 juillet 1724, décédé sans postérité ; 2° *Pierre*, né le 7 juin 1725, mort sans postérité ; 3° *Charles-Jean*, né le 11 juillet 1726, mort sans postérité, inscrit comme ses deux aînés sur les registres de la paroisse de Saint-Pierre-de-Boile, à Tours ; 4° *Elisabeth-Judith*, née le 20 octobre 1727, inscrite sur les registres de Saint-Saturnin comme le furent ses frères et sœurs dont les noms suivent, épousa Jacques de Bessé, marchand-orfèvre à la Rochelle ; 5° *Marie-Madeleine*, née le 6 novembre 1728, religieuse à Beaulieu, près Loches ; 6° *Vincent-Louis*, né le 15 janvier 1730, historiographe du roi d'Angleterre ; 7° *Christophe*, né le 5 novembre 1731, décédé sans postérité ; 8° *Hugues-Joseph*, né le 25 mai 1735, decédé sans postérité ; 9° *Armand*, né le 2 août 1739, mort sans postérité ; 10° *Jeanne*,

née le 19 avril 1741, religieuse à Beaulieu, près Loches ; 11° *Michel-François*, né le 12 juin 1733.

4° MICHEL-FRANÇOIS DUTENS, que nous avons placé le dernier dans la liste précédente, épousa ANNE BIENFAIT, le 7 juin 1764. Leur contrat de mariage fait à Paris est du 6 juin. — De ce mariage naquirent : 1° *Joseph-Michel*, né le 15 octobre 1765, ingénieur du roi à Verdun ; 2° *Louise-Jeanne*, née le 16 avril 1767, morte sans postérité en 1786 ; 3° *Anne-Augustine*, née le 6 mars 1768, décédée à quatre mois et demi ; 4° *Elisabeth-Emilie*, née le 17 juin 1770 ; 5° *Frédéric-Auguste*, né le 26 septembre 1771, décédé le 28 janvier 1773 ; 6° *Michel-Edme*, né le 13 mars 1774.

Tous ces renseignements sont tirés de l'acte de mariage de Michel-François Dutens et de Anne-Françoise Bienfait, acte que nous avons découvert à Tours, aux *Archives* du département, et publié dans une brochure intitulée : *Cinquantenaire de l'Eglise réformée de Tours*, p. 102 et suivantes. Mais nous ne voulons pas clore cet appendice sans y insérer deux actes de baptême que nous avons tout lieu de croire inédits. Le premier nous a fourni quelques détails sur le mariage clandestin de Joseph Dutens et d'Anne Gosselin. La voici :

Le 18 *juillet* 1724, Iean-Ioseph, *fils de Ioseph Dutan et de Elisabeth-Marguerite Gosselin, dont le mariage a été déclaré nul par sentence de cette officialité le* 7 *avril dernier, leur dit mariage ayant esté célébré clandestinement à notre insu et sans notre participation le* 17 (?) *juillet* 1723 *par le sieur Freuslon, curé de Dallenville, diocèze de Chartre, est né et a esté battisé par nous curé. Le parrain : Iean de la cour. La maraine : Claude Thuillier,. Signé : Iean de la Cour, Claude Thuillier, F. Prestre, curé.*

Le second est celui de Louis Dutens, le grand homme de la famille. Voici cette pièce :

« *Le seize janvier mil sept cent trente a esté baptisé par nous prestre soussigné* Vincent-Louis, *fils de M. Joseph Dutens, marchand-orfèvre, et de dame Elisabeth-Marguerite Gosselin, sa légitime épouse. A esté parein M. Vincent Roger, marchand de cette ville et la mareine Louise-Rose François, femme de M. Pierre Riverin, aussy marchand. Ont signé avec le curé, L. P. François et Dutens.* »

On sait que Louis Dutens est mort à Londres le 23 mai 1812 et que Michel-François s'est éteint à Tours en 1804.

N° II

Le registre des naissances, des mariages et des décès des Réformés de Tours, ouvert conformément à l'édit de 1787, contient outre l'acte relatif à la famille Dutens :

1° L'autorisation d'inhumer le corps du sieur *William Smart*, docteur anglais, de Londres, décédé le 12 août 1788, à l'âge de 32 ans.

2° L'acte de décès de *Renée-Catherine Barré*, âgée de 64 ans, femme de *Pierre Bacot*, négociant à Tours, morte le 22 octobre 1788, et laissant trois enfants : 1° *Madeleine-Françoise-Renée ;* 2° *Alexandre-Prosper-Jean-Baptiste;* 3° *César-Joseph.*

3° Du 12 janvier 1789, l'acte régularisant le mariage de *Jean-Pierre-Hugues*, d'Orléans, négociant à Tours, et de *Jeanne-Henriette Meynardie*, de la Rochelle ; mariage contracté le 20 mars 1786, en la chapelle de l'Hôtel de Son Excellence M. de Lestevenou de Berkenrade, ambassadeur à Paris, et dont est issue *Jeanne-Josèphe-Anne*, née à Tours le 23 août 1787.

4° Du 11 février 1792, une dispense de bans accordée au sieur *David Bacot*, négociant à Paris, et à demoiselle *Françoise-Justine Conzay*, de Tours.

5° Enfin, un acte du 29 septembre 1792, par lequel *Jean-Baptiste-Michel Brisson* et *Henriette-Agathe Bujot*, sa femme, font régulariser la situation de leur fille, née le 24 du même mois.

Il y avait à Tours, en 1788, quelques Anglais dont voici les noms : le Dr William Smart, Lord William Leeson, le lieutenant de vaisseau Timothée Watkins et Mary Perseval.

N° III

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CORPS DE VILLE DE TOURS
N° 79, F° 132.

Délibération du 25 juin 1783.

« Sur ce qui a été représenté à la Compagnie qu'il est indispensable de fournir aux Suisses protestants étant en quartier en cette ville un lieu où ils puissent être enterrés; — que les ci-

toyens protestants de cette ville n'ont également depuis nombre d'années aucun emplacement pour enterrer ceux de la communion ; qu'ils sont obligés de les déposer tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre et de payer jusqu'à cinq louis la permission qu'ils obtiennent avec beaucoup de peine de quelques jardiniers, ce qui est contraire à la bonne police et au respect dû pour les morts ;

Il a été délibéré que le corps de ville destinera à cet usage une portion de terrain qui lui appartient, situé hors la ville, au couchant de la rue des Récollets et au bas du bastion appelé Legenève, renfermé du couchant, nord et levant, des murs de ville ; mais comme il est nécessaire de le fermer d'un mur au midi, d'ouvrir une porte au levant et de faire exhausser un peu le terrein, a été arrêté qu'il sera envoyé coppie de la présente délibération à M. l'intendant, lequel sera prié de voulloir bien donner les ordres nécessaires pour la construction du petit mur et autres ouvrages qui seroient à faire. Ont signé cette délibération : Delagrandière, maire ; Petit, Simon Lejeune, Grignon, échevins ; Thenon et Baudichon, assesseurs ; et Gardien, procureur du Roy. »

Tours. — Imp. Deslis Frères.

